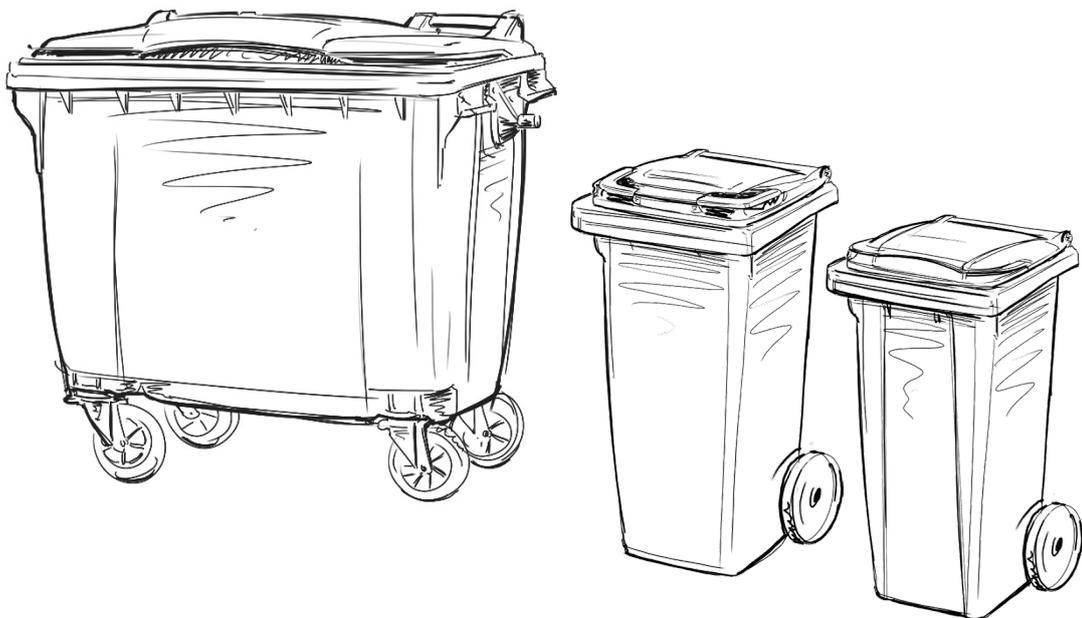


MODE D'EMPLOI

pour une utilisation appropriée des
conteneurs roulants à déchets résiduels et recyclables

Edition Julliet 2022



INTRODUCTION

Ce mode d'emploi a été élaboré sur la base des directives d'application pour les conteneurs à déchets résiduels et recyclables selon le Centre de qualité pour les conteneurs à déchets résiduels et recyclables (www.ggawb.de) et renvoie aux versions standards de la gamme de produits ESE 2 et 4 roues.

TABLE DE MATIERES

1.	Champs d'application	3
2.	Règlements et directives applicables dans la version actuelle respective.....	3
3.	Tableau des dimensions des conteneurs à 2 roues.....	4
4.	Tableau des dimensions des conteneurs à 4 roues de ESE.....	4
5.	Roulettes et systèmes de freinage pour les conteneurs à 4 roues.....	5
5.1.	Roulettes à blocage total	5
5.2.	Roulettes à blocage directionnel	5
5.3.	Roulettes avec système de freinage centralisé	5
6.	Utilisation appropriée.....	6
6.1	Collecte de matériaux recyclables et déchets résiduels.....	6
6.2	Masse totale autorisée (kg)	6
6.3	Remplissage du conteneur à déchets résiduels et recyclables	7
6.4	Vidage du conteneur par le dispositif de vidage	8
6.5	Recommandations pour les conteneurs à déchets organiques	9
6.6	REMISAGE et déplacement du conteneur.....	10
6.7	Nettoyage des conteneurs.....	11
7.	Réparation	11
8.	Rééquipement en pièces supplémentaires	11
9.	Vérifications	11
10.	Stockage et Transport	12
11.	Consignes générales de sécurité	13
12.	Préconisations pour l'utilisation lors du vidage.....	14

1. CHAMPS D'APPLICATION

Ce mode d'emploi est valable pour les versions standards des conteneurs roulants à déchets résiduels et recyclables et pour des versions standards dotées d'une ou plusieurs options et de composants spéciaux mentionnés dans le tableau ci-dessous par ESE ou ses représentants :

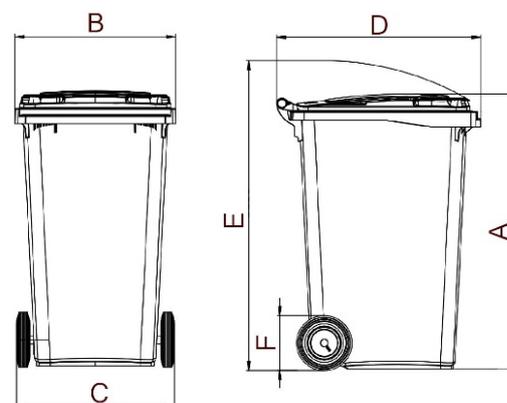
OPTIONS :	ACCESSOIRES :
Types de serrures	Barre de fermeture SWILL pour déchets alimentaire
Avaloirs fractionnés avec couvercles	Ouverture du couvercle par pédale
Avaloirs fractionnés sans couvercles	Immobilisateur pour aires de repos
Types de couvercle (double couvercle inversé, couvercle Bio Filter)	Fixation pour sac à déchets
Ouverture avec capot	Système d'ouverture du couvercle à 30°
Différents types de clips	Options de remorquage et de levage
Puce électronique	Poignées
Différents types de roues et roulettes	
Biomodules, grille de fond, aérateurs	
Systèmes de préhension, tourillons, adaptateurs pour levage	
Cloisons, inserts de réduction de volume	

2. REGLEMENTS ET DIRECTIVES APPLICABLES DANS LA VERSION ACTUELLE RESPECTIVE

EN 840-1	Conteneurs roulants à déchets et de recyclage - Partie 1 : Conteneurs à 2 roues de capacité inférieure ou égale à 400 l pour lève-conteneurs à peigne - Dimensions et conception
EN 840-2	Conteneurs roulants à déchets et de recyclage - Partie 2 : Conteneurs à 4 roues de capacité inférieure ou égale à 1 300 l à couvercle(s) plat(s), pour lève-conteneurs par tourillon et/ou à peigne - Dimensions et conception
EN 840-3	Conteneurs roulants à déchets et de recyclage - Partie 3 : Conteneurs à 4 roues de capacité inférieure ou égale à 1 300 l à couvercle(s) bombé(s) (également nommés conteneurs avec couvercle bombé), pour lève-conteneurs par tourillon et/ou à peigne - Dimensions et conception
EN 840-5	Conteneurs roulants à déchets et de recyclage - Partie 5 : Exigences de performance et méthodes d'essais
EN 840-6	Conteneurs roulants à déchets et de recyclage - Partie 6 : Exigences d'hygiène et de sécurité
DIN 30760	Conteneurs roulants à ordures ménagères et recyclables - Conteneurs à déchets à deux roues de capacité comprises entre 60 l et 360 l pour lève-conteneurs à diamond.
EN 15132	Abris pour conteneurs roulants à déchets
EN 1501-1 bis -5	Bennes de collecte des déchets
2009/104/EG	Directives d'utilisation concernant le règlement de prévention des accidents (UVV).
BG Verkehr	(Syndicat professionnel allemand) Média pour la gestion des déchets / E3, E10
90/269 EWG	Directives concernant la manipulation pouvant entraîner un risque pour la santé. Règlements en matière de sécurité et de protection de la santé lors de la manipulation manuelle des charges lourdes pendant le travail (loi sur la manipulation des charges)
RAL-GZ 951/1	Conteneurs à déchets résiduels et recyclables en plastique - assurance qualité

3. TABLEAU DES DIMENSIONS DES CONTENEURS A 2 ROUES

Conteneurs 2 roues Type de conteneur / Volume	Masse totale autorisée (kg)	A Hauteur totale (mm)	B Largeur totale (mm)	Largeur totale de l'essieu C avec roues (mm)	D Profondeur totale (mm)	E Hauteur de bascule (mm)	F Diamètre des roues standard (mm)
40	40	930	480	381	554	992	200
60	50	940	445	461	520	990	200
80	50	940	445	378	520	990	200
SL 120	60	974	480	480	555	1041	200
CL 120	60	932	480	478	553	993	200
CL 140	70	1030	480	478	553	1083	200
P 140	70	1065	480	484	550	1115	250
SL 180	90	1065	478	478	744	1156	200
CL 180	90	1004	480	478	737	1120	200
P 190	90	1075	549	559	704	1157	250
SL 240	110	1079	583	569	737	1183	200
CL 240	110	1003	580	569	738	1130	200
PL 240	110	1055	580	575	730	1190	250
SL 340/360	160	1112	585	570	880	1264	200
P 360/370/400	160	1070	750	770	815	1195	310
P 363/373/403	160	1105	750	770	815	1230	310/125

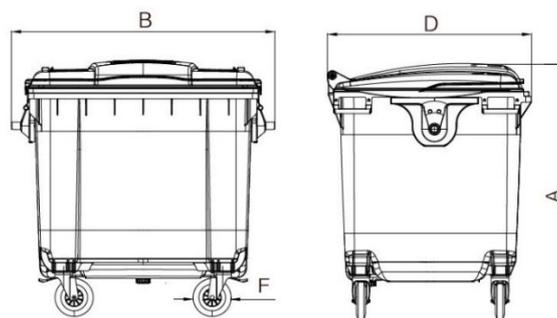


Les dimensions peuvent varier dans la gamme standard.
Vous trouverez les dessins et les données techniques des
conteneurs sur notre site web :
<https://www.esse.com/fr/accueil/produits/trouver-un-produit/>

La force de traction permettant de mouvoir les conteneurs ESE à 2 roues est de 60 N.

4. TABLEAU DES DIMENSIONS DES CONTENEURS A 4 ROUES DE ESE

Conteneurs 4 roues Type de conteneur / Volume	Masse totale autorisée (kg)	A Hauteur totale (mm)	B Largeur totale (mm)	D Profondeur totale (mm)	F Diamètre des roues standard (mm)	Le couple de freinage préréglé
S 400	350	1120	980	740	200	Max. 250 N
S 500	430	1260	980	740	200	Max. 250 N
500	240	1130	1256	652	200	Max. 250 N
SL 660	310	1213	1258	780	200	Max. 250 N
P 660	310	1218	1255	773	200	Max. 250 N
SL 770	360	1365	1258	780	200	Max. 250 N
P 770	360	1368	1255	773	200	Max. 250 N
1100 CP	510	1354	1375	1073	200	Max. 250 N
1100 CB	510	1463	1375	1057	200	Max. 250 N



Les dimensions peuvent varier dans la gamme standard.
Vous trouverez les dessins et les données techniques des
conteneurs sur
<https://www.esse.com/fr/accueil/produits/trouver-un-produit/>

La force de traction permettant de mouvoir les conteneurs ESE à 4 roues est de 285 N.

5. ROULETTES ET SYSTEMES DE FREINAGE POUR LES CONTENEURS A 4 ROUES

Le type des roulettes et les systèmes de freinage sont indiqués dans les documents de la commande.

5.1. ROULETTES A BLOCAGE TOTAL

Le système de blocage total est le système le plus répandu, il s'agit d'un système de freinage standard pour tous les conteneurs à 4 roues. Avec le système de blocage total, les roulettes avant du conteneur sont équipées d'un frein sur la version standard. Pour bloquer le conteneur complètement, les deux freins doivent être actionnés. Conformément à la norme EN 840, tous les conteneurs à 4 roues doivent être équipés de 2 roulettes à blocage total.

Roues	Standard	Recommandées avec timons d'attelage	Recommandées pour charges lourdes
Diamètre de roue	200 mm	200 mm	200 mm
Charge statique par roue	205 kg	350 kg*	1500 kg*
Roulement de roue	Roulement lisse	Roulement à rouleaux ou à billes	Roulement à rouleaux ou à billes

Conformément à la norme EN 840, une vitesse maximale de 4 km/h et une charge maximale de 0,4 (kg/L) x volume (L) doivent être respectées.

5.2. ROULETTES A BLOCAGE DIRECTIONNEL

Le système de blocage directionnel permet de bloquer les deux roulettes pivotantes dans une direction donnée pour les empêcher de tourner librement autour de leurs pivots. Le système de blocage directionnel est souvent utilisé avec des timons d'attelage afin de tirer facilement les conteneurs dans une direction donnée. Le système de blocage directionnel aide également à contrôler le sens de déplacement du conteneur dans une direction. Il peut également être combiné au système de blocage centralisé.

5.3. ROULETTES AVEC SYSTEME DE FREINAGE CENTRALISE

Avec le système de freinage centralisé, les deux roulettes avant sont reliées par une tige de verrouillage. Une poignée de verrouillage latérale contient un mécanisme qui permet de déverrouiller le système de blocage à l'aide d'une clé triangulaire. Ce système s'enclenche avec une seule pression, contrairement au système de blocage total qui nécessite de bloquer deux roulettes. Le système de blocage centralisé ne peut être déverrouillé qu'à l'aide d'une clé triangulaire. Il est donc recommandé pour les conteneurs situés dans l'espace public. Il peut également être combiné au système de blocage directionnel.

6. UTILISATION APPROPRIÉE

6.1 COLLECTE DE MATERIAUX RECYCLABLES ET DECHETS RESIDUELS

Le conteneur est destiné à la collecte de matériaux recyclables et déchets résiduels. Seules les fractions prévues (par exemple les déchets résiduels, les déchets de papier, le verre, les déchets organiques) peuvent être mis dans le conteneur à déchets recyclables correspondant. Les conteneurs doivent être manipulés avec précaution et correctement et doivent être contrôlés avant utilisation afin de détecter les dommages et dysfonctionnements éventuels (par exemple fissures dans les conteneurs, fixations ou roues desserrées, etc.) qui peuvent causer des situations dangereuses. Des conteneurs endommagés qui pourraient entraîner des situations dangereuses ne sont plus à utiliser.

Il est interdit de collecter dans les conteneurs à déchets résiduels et recyclables des cendres chaudes ainsi que des matériaux corrosifs, brûlants, incandescents ou chauds ou d'autres matériaux qui peuvent déformer ou endommager le conteneur. Il est interdit d'y mettre des déchets dont le stockage et le transport sont réglementés par la loi. Cela concerne par exemple les animaux morts, les résidus de vernis et de peinture, des substances dangereuses, piles, tubes fluorescents, médicaments etc. (voir GGVS, GGVE, GGVSsee pour l'Allemagne; règlement ADR pour l'Europe).

6.2 MASSE TOTALE AUTORISEE (KG)

La masse totale autorisée du conteneur rempli ne doit pas être dépassée (voir marquage sur la cuve). D'après la norme EN 840, cette masse totale autorisée est calculée comme suit : $\text{Densité maximale des déchets } 0,4 \text{ [kg/dm}^3\text{]} \times \text{capacité nominale} + \text{poids du conteneur}$. En général, la masse totale autorisée n'est pas dépassée avec les ordures ménagères ordinaires. Un dépassement de la masse totale autorisée peut se produire dans le cas où le conteneur est entièrement rempli de gravats, de déchets alimentaires ou matériaux similaires à forte densité spécifique et est de ce fait interdit.

Les masses totales autorisées se trouvent dans le tableau des dimensions aux points 3 et 4.

6.3 REMPLISSAGE DU CONTENEUR A DECHETS RESIDUELS ET RECYCLABLES

- Pour le remplissage, n'ouvrir le couvercle qu'au moyen des poignées ou des poignées intégrées prévues à cet effet.
- Ne pas actionner le couvercle, notamment le couvercle bombé, par l'arrière. Le couvercle bombé ne doit pas non plus être ouvert par le côté.
- Dans le cas d'accessoires, tels que les ouvertures à pédale du couvercle, seuls ces dispositifs doivent être utilisés pour ouvrir le couvercle, faute de quoi le conteneur risque d'être endommagé ou des situations dangereuses peuvent se produire.
- Dans le cas d'ouvertures spécifiques, telles que des ouvertures pour le verre, le papier ou d'autres options, celles-ci sont à utiliser.
- Le couvercle doit être ouvert et verrouillé de manière suffisamment sûre pour éviter une fermeture accidentelle pendant le remplissage (par une rafale de vent ou le déplacement du conteneur à déchets résiduels et recyclables).
- Les déchets ainsi que les matériaux recyclables doivent être placés dans le conteneur de manière à ce qu'aucune situation dangereuse ne puisse survenir du fait de la formation de poussière, de vapeurs, d'éclats ou d'éclaboussures.
- Il est interdit de se pencher dans le conteneur pendant le remplissage ou le contrôle du niveau.
- Il est interdit de mettre dans les conteneurs à déchets résiduels et recyclables des cendres chaudes ainsi que des matériaux corrosifs, brûlants, incandescents ou chauds ou d'autres matériaux qui peuvent déformer ou endommager le conteneur.
- Les déchets et les matériaux recyclables ne doivent pas être pressés ou piétinés dans les conteneurs.
- Les conteneurs à déchets résiduels et recyclables ne doivent être remplis que dans la mesure où les couvercles peuvent être correctement fermés sans pression ou effort. **Dans le cas de conteneurs équipés de serrures à gravité, des conteneurs trop pleins ou des couvercles sous pression peuvent entraîner un dysfonctionnement des serrures.**
- Si des systèmes de fermeture sont installés sur le conteneur, ils doivent être actionnés à nouveau après le remplissage afin que le conteneur soit à nouveau bien fermé pendant son fonctionnement.
- Veiller à bien refermer le couvercle à chaque utilisation du conteneur (afin d'éviter que l'eau de pluie, les insectes ou de petits animaux n'y pénètrent).

6.4 VIDAGE DU CONTENEUR PAR LE DISPOSITIF DE VIDAGE

Le dispositif de vidage de la benne de collecte doit être compatible avec les conteneurs, afin de garantir un vidage sans détérioration des conteneurs à 2 et à 4 roues.

Afin d'éviter des casses et dommages sur les conteneurs et des blessures de collaborateurs, les instructions de sécurité suivantes sont à respecter :

- Le conteneur n'est pas prévu pour un vidage manuel. Il est équipé d'une collerette de type A selon EN 840 Form A et homologué pour un vidage par peigne selon EN 1501-5. Les conteneurs à 4 roues peuvent également être dotés de tourillons selon EN 840 pour la préhension par tourillons selon EN 1501-5.
- Lors du vidage par lève-conteneur, il faudra veiller à ce que le conteneur soit verrouillé de manière sûre par la collerette de préhension pendant tout le cycle de vidage. Des tolérances de verrouillage selon la norme EN 1501 sont autorisées.
- En outre, la barre de verrouillage du dispositif de levage de la benne doit recouvrir toute la partie supérieure frontale de la collerette pendant tout le cycle de vidage sur toute la largeur. Les dimensions du lève-conteneur de la benne doivent satisfaire aux recommandations du fabricant et aux normes EN 840 ainsi que EN 1501. Cela est à vérifier régulièrement et, en cas d'écart, il faudra procéder à un réglage.
- Conformément à la norme RAL-GZ 951/1 les conteneurs à déchets sont conçus et testés pour un angle maximal d'inclinaison de la collerette de préhension de 25°. La norme de vidage EN 1501-5 exige également cet angle maximal admissible pour les dispositifs de vidage. Il est important de veiller à ce que cet angle ne soit pas dépassé. Ceci peut résulter, par exemple, d'une vitesse ou accélération de levage trop élevée non autorisée ou des secousses répétées et/ou d'un mauvais maintien du conteneur à déchets lors du vidage.
- Le couvercle du conteneur doit être fermé. Une exception est le vidage des conteneurs à plusieurs compartiments dans les compartiments divisés des bennes de collecte dites compartimentées pour la collecte de différentes fractions de déchets dans un même véhicule de collecte. Ce n'est que dans ce cas que l'ouverture manuelle du couvercle par l'employé avant le processus de vidage est autorisée, en tenant compte de tous les aspects de sécurité.



- Dans la position finale de vidage du conteneur, la butée du conteneur du dispositif du vidage du véhicule (dispositif de retenue du conteneur ou aussi appelé protection contre le retournement du conteneur) ne doit entrer en contact qu'avec la surface arrière du conteneur, idéalement avec les roues. Il n'est pas permis que les dispositifs de retenue des conteneurs entrent en contact avec des zones de conteneurs autres que celles mentionnées ci-dessus. Il n'est pas permis, par exemple, que le dispositif de retenue du conteneur entre en contact avec la poignée arrière des conteneurs à 2 roues ou avec les cloisons de séparation des conteneurs compartimentés.
- Tant la butée du conteneur que les autres composants du dispositif de vidage ne doivent jamais entrer en contact avec les couvercles. Ceci est également valable pour les dispositifs de vidage de différentes fractions.
- En cas de dommages sur le système de préhension du conteneur, il faudra éviter leur vidage et leur utilisation.

6.5 RECOMMANDATIONS POUR LES CONTENEURS A DECHETS ORGANIQUES

En été comme en hiver, il est conseillé d'envelopper les déchets organiques humides dans du papier journal. Par l'absorption de l'humidité grâce au papier, le gel de la matière est réduit en hiver, et, en été, le processus de fermentation est ralenti ce qui évite la propagation trop rapide d'odeurs désagréables et réduit la prolifération d'insectes et de larves.

Il est recommandé, par ailleurs, d'utiliser des récipients avec des aérations sur les côtés et une grille au fond permettant la réduction du poids et /ou l'écoulement automatique du liquide.

Il existe également des modèles avec une fermeture hermétique du couvercle avec ou sans système de filtre.

En général :

- Il est conseillé de placer les conteneurs à déchets organiques dans un endroit ombragé. En plein soleil, le conteneur peut atteindre plus de 60° C ce qui rend la matière plastique plus souple et en cas de températures très élevées, la stabilité pourrait être mise en cause.
- Le couvercle devra être refermé après chaque utilisation.
- Emballez les déchets humides dans du papier journal.

- Ne remplissez pas avec du liquide.
- Dans les régions où les déchets de cuisine et du jardin sont collectés dans le même conteneur, déposez-les en couches séparées. La tonte de gazon devra être sèche avant de la déposer dans le conteneur, sinon son agglutination pourrait entraver le vidage.
- Un rinçage régulier du conteneur est conseillé. Il faut respecter la masse totale autorisée du conteneur (indiquée sur le bord avant de la cuve). Les surcharges provoquent des risques de blessures durant le transport et lors du vidage par la benne de collecte !

6.6 REMISAGE ET DEPLACEMENT DU CONTENEUR

- Il est conseillé de placer les conteneurs à déchets dans un endroit ombragé. En plein soleil le conteneur peut atteindre plus de 60° C ce qui rend la matière plastique plus souple et en cas de températures très élevées, la stabilité pourrait être mise en cause.
- Déplacez ou roulez le conteneur à déchets uniquement à l'aide des poignées ou du tube prévus à cet effet.
- Le conteneur n'est pas destiné ni prévu à être porté manuellement.
- Évitez de poser des objets sur le conteneur et sur le couvercle.
- Débarrassez le conteneur à déchets de toute trace de givre ou de neige avant l'utilisation.
- Posez le conteneur à déchets sur une surface plane et veillez à sa position stable.
- L'utilisation des conteneurs à déchets en zones représentant un risque d'explosion est interdite en raison de l'éventuelle charge statique de la matière plastique et des étincelles pouvant être provoquées sur la matière métallique.
- Les conteneurs sont par leurs dimensions compatibles avec les abris pour conteneurs roulants à déchets selon EN 15132.
- Étant donné que des déchets potentiellement dangereux pour la santé et leurs gaz, vapeurs et poussières peuvent s'échapper du conteneur lors du déplacement, il faudra que le couvercle reste soigneusement fermé.

6.7 NETTOYAGE DES CONTENEURS

- Le conteneur à déchets résiduels et recyclables devra être rincé périodiquement avec de l'eau.
- La réglementation concernant l'élimination des eaux usées doit être respectée.
- N'utilisez pas de produits de nettoyage abrasifs ou des solvants !

7. REPARATION

- Uniquement des personnes habilitées par le fabricant sont autorisées à effectuer des réparations des conteneurs à déchets résiduels et recyclables.
- Pour la réparation du conteneur, il ne faudra utiliser que des pièces de rechange d'origine.
- La réparation de systèmes de préhension endommagés est interdite. Ceci est autant valable pour la collerette (EN 840 Forme A) que pour la collerette des bacs type diamand (DIN 30760) ainsi que pour la préhension par tourillons (4 roues) ou tout autre système de lève-conteneur !

8. REEQUIPEMENT EN PIECES SUPPLEMENTAIRES

En cas de rajout d'équipement, par exemple un montage de serrure, il ne faudra utiliser que les pièces d'origine du fabricant. De plus, les réparations ne peuvent être effectuées que par des personnes habilitées par le fabricant.

9. VERIFICATIONS

Avant chaque vidage ou au minimum une fois par an, il faudra procéder à la vérification de la sécurité et du bon fonctionnement du conteneur à déchets résiduels et recyclables. Ceci englobe la bonne fonctionnalité des systèmes de préhension, l'état des roues et leur fixation, les freins, les fixations et les charnières de couvercle et lorsqu'il s'agit des conteneurs à déchets avec couvercle bombé, le fonctionnement correct de la sécurité enfants selon EN 840-6.

- Système de préhension du conteneur :
Ne pas insérer le conteneur dans le dispositif de vidage en cas de dommage du système de préhension du conteneur !

- **Système de vidage :**
Les dimensions du lève-conteneur de la benne doivent satisfaire aux recommandations du fabricant et aux normes EN 840 ainsi que EN 1501.
Ne pas insérer le conteneur dans le dispositif de vidage en cas de dommage ou d'un mauvais réglage du système de vidage du conteneur !
- **Roues, roulettes et freins :**
Si les roues, fixations ou freins de roues sont défectueux, le conteneur ne doit pas être utilisé !
- **Sécurité enfants des conteneurs à couvercle bombé :**
Les conteneurs à déchets résiduels et recyclables avec couvercle bombé équipés d'une sécurité enfants (couvercle de sécurité / couvercle à insert, système à deux boutons ou ressort de sécurité), il convient également d'en vérifier le fonctionnement.

Le couvercle de sécurité doit s'ouvrir facilement. L'intervalle de sécurité doit mesurer moins 181 mm avant de fermer complètement le couvercle en l'actionnant à nouveau manuellement. Il doit être possible d'ouvrir le couvercle à insert vers le haut.

Si la sécurité enfants d'un conteneur normalisé à couvercle bombé ne fonctionne pas correctement, il est à retirer de la circulation.

10. STOCKAGE ET TRANSPORT

- Le déchargement des conteneurs à déchets doit s'effectuer avec soin.
- Il faudra éviter de les laisser tomber du véhicule sur le sol, que ce soit individuellement ou empilés.
- Les nervures d'empilage sur les conteneurs à déchets ne sont pas conçues pour le stockage en continu à long terme. La durée de stockage en continu des piles avec une charge maximale ne doit pas excéder plus de 3 mois. Au-delà de ce délai, des défauts **visibles** peuvent apparaître, tels que déplacement des nervures d'empilage et des surfaces latérales des conteneurs. Les **fonctionnalités et caractéristiques d'utilisation** du conteneur sont prévues pour une durée de stockage en piles n'excédant pas 6 mois.
- Lors de leur livraison le nombre de conteneur par pile ne doit en aucun cas être dépassé.

- En ce qui concerne le stockage empilé en plein air, il faudra protéger les conteneurs à déchets contre l'eau de pluie ou la neige. Ici, il faudra donc veiller par des moyens appropriés à ce que non seulement le conteneur supérieur soit fermé par un couvercle mais également à ce que l'eau ne s'infilte pas dans les conteneurs inférieurs. Un conteneur ou une pile de conteneur à déchets rempli d'eau dépassera considérablement la charge maximale admissible ce qui peut entraîner des dommages ou des manquements en matière de sécurité.
- Lors de la manipulation des piles de conteneurs il faut être particulièrement prudent. Cette tâche doit être effectuée exclusivement par du personnel formé.

11. CONSIGNES GENERALES DE SECURITE

- 
- L'emplacement et la surface où le conteneur est posé doivent être plats et stables !

NOTAMMENT POUR LE CONTENEUR A DECHETS A 4 ROUES :

- Ne pas se pencher au-dessus du conteneur et en aucun cas mettre la tête à l'intérieur ! Ceci est notamment valable pour des conteneurs à couvercle bombé étant donné qu'ils sont équipés de ressorts permettant au couvercle ouvert de se refermer automatiquement. Ceci est également valable si le conteneur à déchets est bloqué en position ouverte ou semi-ouverte et également s'il dispose d'une sécurité enfants selon EN 840-6 ! Les conteneurs avec sécurité enfants sont à vérifier régulièrement (cf. Chapitre 7) Si le bon fonctionnement de la sécurité enfants ne peut pas être déterminé clairement, le conteneur ne doit pas être utilisé.
- Ne pas s'y asseoir ni s'y tenir debout !
- Ne pas surcharger - Risque de basculement (blessures, dommages possibles) !
- Ne transporter le conteneur à déchets résiduels et recyclables que lorsque le couvercle est fermé !
- Ne vider le conteneur que lorsque le couvercle est bien fermé ! Des directives particulières s'appliquent pour les conteneurs avec des systèmes de séparation.
- Attention en cas de déplacement si le terrain est en pente !

- Ne pas placer à proximité du feu, d'un barbecue ou d'une source de chaleur !
- Ne pas le poser sur un terrain en pente.
- Actionner le frein de blocage (arrêt centralisé), ou les deux freins de roues sur les modèles qui en sont équipés, après chaque déplacement du conteneur. Le cas échéant, vérifier leur fonctionnement notamment en cas de terrain en pente ! Si le bon fonctionnement des freins ne peut être clairement déterminé, le conteneur ne doit pas être utilisé ni déplacé.

12. PRECONISATIONS POUR L'UTILISATION LORS DU VIDAGE

Afin de garantir un vidage sécurisé, il convient d'assurer que les systèmes de vidage des bennes de collectes respectifs sont conformes à la norme EN 1501-5 concernant les exigences générales et de sécurité pour le vidage dans des bennes de collecte. En cas de dommage du conteneur à la suite d'un mauvais réglage lors du vidage, il existe un risque de danger accru.

Les options de conteneurs supplémentaires et leurs accessoires doivent être testés sur place par l'utilisateur ce qui concerne la compatibilité des systèmes de vidages. C'est la seule façon de s'assurer que l'option de conteneur supplémentaire fonctionne correctement avec un système de vidage normalisé conformément à la norme EN1501. Par exemple, pour l'option d'une serrure par gravité, il est indispensable de garantir une vitesse périphérique minimale du système de vidage afin d'obtenir l'impulsion nécessaire à l'ouverture par gravité.

ESE GmbH décline toute responsabilité pour les dommages causés aux conteneurs, systèmes de vidage ou autres objets en raison d'une utilisation inappropriée des conteneurs à 2 et à 4 roues.

En particulier, il est impératif que les spécifications de ce mode d'emploi soient respectées et que les recommandations et notes soient suivies !

- ➔ VOIR ANNEXE 1 - Exemple d'une utilisation sûre des conteneurs à déchets résiduels et recyclables lors du vidage

ANNEXE 1

EXEMPLE D'UNE UTILISATION SÛRE DES CONTENEURS A DECHETS RESIDUELS ET RECYCLABLES LORS DU VIDAGE

Vérification et réglage de l'outil de préhension par peigne du véhicule de collecte

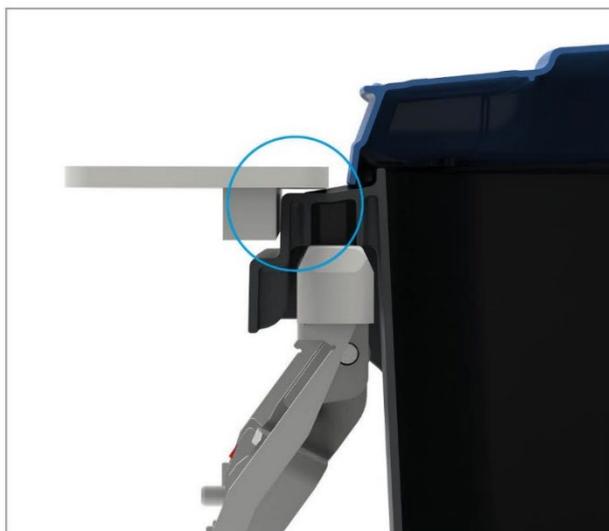
Cette annexe décrit en résumé l'utilisation sécurisée du conteneur à déchet lors du vidage. Seules les normes énumérées au chapitre 2 s'appliquent aux informations relatives à la garantie et à la sécurité. Toutes les dimensions du peigne du lève-conteneur doivent être conformes aux recommandations des fabricants de dispositifs de levage selon la norme EN 840 ainsi qu'aux exigences générales et de sécurité pour les outils de vidage des véhicules de collecte des déchets EN 1501-5.

Toutes les dimensions pertinentes pour l'utilisation sécurisée des conteneurs à déchets sont à vérifier régulièrement par les exploitants des véhicules. Tout écart doit être corrigé immédiatement !

VERIFICATION DU DISPOSITIF DE PREHENSION PAR PEIGNE DU VEHICULE

Si le conteneur est vidé à l'aide d'un système de préhension par peigne, assurez-vous que toute la zone de réception avant de chaque conteneur est soutenue sur toute sa largeur par les dents du peigne du lève-conteneur.





POSITION CORRECTE !

Le peigne du lève-conteneur et la barre de verrouillage sont correctement ajustés.

Tolérances admissibles :

Dimension nominale 23 mm

Tolérance positive + 1 mm, tolérance négative 0

Dimension nominale 8 mm

Tolérance positive + 0,5 mm, tolérance négative 0



POSITION INCORRECTE !

L'écart vertical entre le peigne et la barre de verrouillage est trop important.



POSITION INCORRECTE !

L'écart horizontal entre le peigne et la barre de verrouillage est trop important.



STABILISATION DU CONTENEUR LORS DU VIDAGE

Afin d'assurer la stabilisation du conteneur pendant l'opération de basculement, le lève-conteneur du véhicule doit être dans la bonne position et dans un état technique satisfaisant.

Le support du conteneur, appelé « appui-bas », est en caoutchouc, a une hauteur minimale de 120 mm et doit être en contact avec le conteneur sur toute la largeur. La surface du support du conteneur doit être positionnée à une distance de 100 mm du fond du conteneur et à au moins 450 mm du peigne. Pour toutes les dimensions, veuillez-vous référer à la norme EN 1501.



Le dispositif de retenue du conteneur dans la position finale de l'opération de basculement doit être réglé de telle sorte que le conteneur ne puisse pas se déplacer de plus de 25° vers l'intérieur du véhicule. Ce dispositif de retenue du conteneur doit s'actionner au plus tard à ce moment.

En aucun cas, les conteneurs ou les couvercles ne doivent être coincés par le dispositif de verrouillage du conteneur.

CONTACT :

ESE GmbH
Export
Friedrich-Bückling-Straße 8
D-16816 Neuruppin

Tel: +49 (0) 33 91 516 554
E-mail: info-export@ese.com